

l'égard d'une minorité ou d'un particulier, l'indignait. Il avait une âme loyale, un jugement droit et une esprit franc.

Il fut toujours un modèle pour tous. Malgré sa lutte des dernières années contre une santé débile, il ne cessa de faire preuve d'une grande douceur et d'être le plus aimable des compagnons. Il fut le soutien et la consolation de ses supérieurs, acceptant toujours avec une entière résignation les postes qui lui étaient confiés. Homme de ministère, il considérait comme les plus belles années de sa vie celles qu'il avait passées à Starbuck et dans ses missions.

La mort l'a trouvé à son poste. Il refusa toujours de prendre le repos qui lui fut souvent offert. Il mourut comme il avait reçu, dans les sentiments de la foi et de la confiance : "J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi; il ne me reste plus qu'à recevoir la couronne de justice. Je sais en qui j'ai placé ma confiance". Que Dieu aie son âme en sa sainte garde!

\* \* \*

Les restes mortels du cher défunt furent transportés mardi soir à Saint-Pierre, où un second service fut chanté le lendemain par M. l'abbé Jolys, assisté de MM. les abbés Prud'homme et Poitras. S. G. Mgr l'Archevêque prononça un nouvel éloge funèbre, en présence de plusieurs membres du clergé et des paroissiens, qui remplissaient l'église.

Qu'il dorme en paix son dernier sommeil le cher confrère, à l'ombre du clocher natal, au milieu des membres de sa famille et de ses co-paroissiens, qu'il aimait tant à aller visiter et pour lesquels il avait un véritable culte. Il appartenait à "l'Association de Trois Messes" du diocèse, dont il fut le secrétaire de 1913 à 1916.

## FEU M. JACQUES PARENT, M.P.P.

Le 6 février est décédé à l'hôpital de Rochester, Minn., à la suite d'une opération chirurgicale, M. Jacques Parent, de Letellier, député provincial du comté de Morris. Sa mort est une perte pour sa paroisse et pour la cause canadienne-française au Manitoba.

Dans sa personne disparaît un bon chrétien, un citoyen laborieux et intègre, et un homme public rempli de sens pratique et d'esprit d'initiative. Sur les instances des citoyens de son comté, il consentit deux fois à briguer leurs suffrages et fut élu chaque fois.

Il laisse une veuve et cinq enfants : deux fils et trois filles. L'un de ses fils est scolastique de la Compagnie de Jésus au Sault-au-Récollet et l'autre élève au Juniorat des Oblats à Saint-Boniface. A tous nous offrons l'expression de nos sincères condoléances.

D'imposantes funérailles ont été faites au regretté défunt à Letellier le 11 courant. S. G. Mgr l'Archevêque y a assisté.